

Marcourt revoit sa copie sur l'examen d'entrée en médecine

MAXIME MORI
Président de la Fédération
des étudiants francophones.

**“Ce filtre pourrait
peut-être
impacter
l'ensemble des
soins de santé.”**

■ A la suite des critiques du Conseil d'Etat, le ministre PS apporte trois modifications.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est revenu mercredi sur son avant-projet de décret visant à instaurer un examen d'entrée pour les études de médecine et de dentisterie. Cette modification fait suite aux remarques formulées par le Conseil d'Etat. Comme évoqué par “Le Soir”, la haute instance remet en question les justifications avancées par le cabinet Marcourt pour mettre en place le concours d'entrée – motivation qui repose sur la seule contrainte imposée par la ministre fédérale Maggie De Block (Open VLD). Pour le Conseil d'Etat, justifier cet avant-projet de décret par une exigence du fédéral est trop court. Il faut une vraie motivation. Le Conseil d'Etat estime par ailleurs qu'il fallait mieux justifier la date unique de l'examen d'entrée – là où la Flandre en propose deux.

Deux examens d'entrée en un seul lieu

Le ministre francophone de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) a dès lors été obligé de re-

toucher à l'avant-projet de décret. Le premier changement concerne le lieu de l'examen d'entrée. La Communauté française avait prévu d'organiser l'évaluation dans les différentes facultés de médecine. Ce qui multipliait le risque de recours en justice et celui de voir les copies fuiter. Dès septembre 2017, l'examen d'entrée se déroulera donc dans un seul lieu, encore à déterminer.

Les matières à évaluer ont également été quelque peu adaptées. Les étudiants seront toujours examinés sur

leurs connaissances et leurs aptitudes à exercer la profession médicale. Toutefois, l'évaluation sera globalisée. Il n'y aura plus deux tests distincts.

Le timing risque d'être serré

Le ministre Marcourt envisage enfin d'organiser cette évaluation en deux dates au lieu d'une seule. Il serait probablement possible de passer l'examen début juillet et/ou début septembre. Cette mesure ne pourrait, cependant, être appliquée qu'à la rentrée scolaire 2018. Etant donné que le concours de sélection en fin de 1^{re} bachelier est toujours d'actualité cette année, les facultés de médecine ne peuvent en effet pas organiser les deux épreuves d'examen d'entrée cette année.

Le président de la Fédération des étudiants francophones (FEF), Maxime Mori, ne semble pas convaincu par ces modifications. La centralisation de l'examen en un seul lieu demandera un appel d'offres – car il y aura un marché public. Or, avance-t-il, “on va manquer de temps pour réaliser cet appel d'offres correctement. Le moindre pépin rendrait impossible la tenue de la prochaine session dans les délais”, se demande le président de la FEF.

Comme le Conseil d'Etat, la FEF s'interroge aussi sur la pertinence des matières examinées. “En raison de ce qui est enseigné dans le secondaire et des disparités dans les programmes des écoles, il est compliqué de tester un jeune avant son entrée à l'université. Les étudiants n'arrivent pas tous avec le même bagage, s'inquiète M. Mori. Cet examen d'entrée est-il vraiment la bonne solution? C'est assez paradoxal de limiter les étudiants en médecine alors qu'on constate d'importantes pénuries dans certaines régions. Ce filtre pourrait peut-être impacter l'ensemble des soins de santé”.

Le Conseil d'Etat dispose désormais d'un mois pour se prononcer sur ce nouvel avant-projet de décret. Selon M. Marcourt, ce délai supplémentaire ne devrait pas compromettre l'adoption du texte pour la prochaine rentrée académique.

C. S (st.)